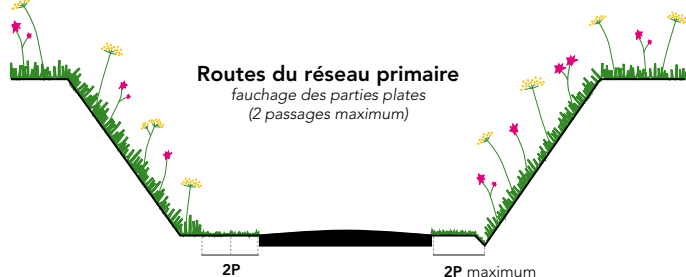
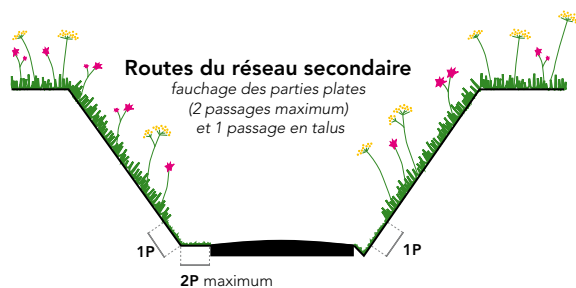


1^{ère} (début mai) et 2^{ème} période (début juillet) de fauchage



2 P = Deux passages
1 P = Un passage



3^{ème} période de fauchage (début septembre)



Cas particulier du Pays de Bray : le fauchage retardé

Depuis 2001, une action expérimentale de fauchage différé, initiée par la Communauté de Communes du pays Neufchâtelois, a été mise en place sur 8 sites du Pays de Bray, reconnus pour leur richesse floristique. Elle consiste à pratiquer une « passe de sécurité » en mai et un fauchage de la totalité en septembre. Seules les interventions indispensables à assurer la sécurité routière sont menées au cours de l'été.

Pour tous renseignements : contacter le Centre d'Information et de Gestion du Trafic au 0 820 076 776 (n° vert).

Conception et réalisation : CAUE 76 - Juillet 2008

Le fauchage raisonné des bords de routes départementales



Le réseau routier départemental en Seine-Maritime

Le Département de Seine-Maritime assure l'entretien du réseau routier départemental. Chaque année, les services techniques effectuent le fauchage de 6 600 km d'accotements, situés hors agglomération.



Constitués de bernes, de fossés, de talus et d'aires de repos, ces espaces enherbés représentent une superficie d'environ 660 hectares. Jusqu'à présent, l'entretien des bords de routes répondait avant tout à des enjeux de sécurité routière. Or, **la préservation du patrimoine naturel devient un enjeu majeur.**

C'est pourquoi, à l'image de ce qui se fait déjà dans d'autres départements, le Département de Seine-Maritime a souhaité s'engager, en 2008, dans une démarche de fauchage raisonné en proposant un entretien plus respectueux de l'environnement.

Les bords de routes : des refuges naturels

Les bords de routes départementales sont **des zones où se développe une multitude de plantes** communes ou protégées.

Les différents milieux naturels rencontrés le long des routes (pelouses sèches, prairies grasses, milieux rocheux, milieux humides...) abritent aussi

des **animaux sauvages.**

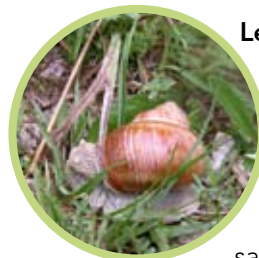
Ils constituent des lieux d'habitat, de vie, de reproduction et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces d'insectes, de petits mammifères, de reptiles, d'araignées et de mollusques.

Les accotements sont aussi de véritables **corridors biologiques** qui relient les milieux naturels entre eux et facilitent ainsi le déplacement des êtres vivants. **Les bords de routes présentent un intérêt biologique d'autant plus important que les espaces environnants sont des zones de grandes cultures ou des zones urbanisées, peu accueillantes pour les plantes et les animaux.**

Le fauchage intensif cause des dégâts irréversibles et la mort de nombreux animaux, notamment les jeunes encore vulnérables.



Qu'est-ce-que le fauchage «raisonné»?



Le fauchage raisonné n'est pas une absence d'entretien mais un entretien mieux adapté qui permet de concilier les enjeux de sécurité des usagers et de préservation de la biodiversité locale. Il permet aux plantes et aux animaux de se développer et de se reproduire dans des conditions favorables, assurant ainsi la pérennité des espèces. Il se traduit notamment par la mise en place d'un fauchage tardif en fin de saison. Des « passes de sécurité » sont réalisées dans les secteurs où la sécurité des usagers est en jeu : dégagement de visibilité dans les carrefours, les sorties riveraines, les virages...

Le fauchage raisonné contribue aussi à **valoriser l'image de notre département** et les floraisons qui s'échelonnent depuis le printemps jusqu'à l'automne **agrémentent le parcours des usagers.** Il permet de **diminuer la charge de travail** (diminution du nombre d'interventions) et de **réduire la vigueur de la repousse des plantes herbacées.**

La mise en pratique

Les années précédentes, le fauchage s'organisait selon trois périodes. Lors de la première intervention réalisée avant le 15 juin, on fauchait la totalité des parties plates et une partie des fossés et talus. En deuxième période, comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 août, 3 passages minimum étaient réalisés. La dernière période, engagée après le 1^{er} septembre, consistait à faucher la totalité de l'emprise.

Désormais, la première période de fauche débutera début mai et la seconde aux environs du 1^{er} juillet. Lors des deux premières interventions, deux passages maximum seront effectués sur les parties plates (un seul est nécessaire si l'emprise est réduite) et un unique passage sera fait sur les talus. Lors de la troisième période de fauche, engagée vers le 1^{er} septembre, la totalité de l'emprise sera fauchée. Parallèlement, l'usage des produits phytosanitaires sera réduit au profit des techniques manuelles et/ou mécaniques de désherbage, afin de protéger plantes et animaux mais aussi les ressources en eau, en limitant les pollutions...